

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Target 2024 High Yield Nagelmackers D EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Target 2024 High Yield

Nature juridique : OPCVM géré par Rothschild & Co Asset Management, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Code ISIN : FR0013269503 (Action Nagelmackers D EUR)

Initiateur du produit : Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000014

Site Internet : <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF). Etat Membre : France

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs

La SICAV a pour objectif de gestion d'obtenir, sur toute la durée de placement recommandée, soit de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2024, un rendement annualisé net de frais de gestion supérieur à 2,64% pour l'action Nagelmackers D. Sa rentabilité sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et du remboursement de ces obligations à échéance. L'objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des actions de la SICAV sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de gestion à la date d'agrément de la SICAV par l'Autorité des marchés financiers. Ces hypothèses comprennent un risque de défaut couplé du taux de recouvrement d'un ou de plusieurs émetteurs présents en portefeuille et prennent en compte le coût éventuel de la couverture du risque de change. Si ce risque venait à se matérialiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la SICAV.

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence. La stratégie d'investissement est une stratégie de portage (« buy and hold »). La SICAV conservera ses titres, sauf événements exceptionnels (comme un risque crédit jugé élevé par la société de gestion sur un émetteur ou un défaut), jusqu'à leur maturité. La composition du portefeuille de la SICAV se déroulera en 3 étapes : (i) une période de constitution du portefeuille d'environ six mois à compter du lancement de la SICAV au cours de laquelle le portefeuille sera composé de titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et de titres du marché monétaire, (ii) une période de détention (correspondant à la durée de placement recommandée) au cours de laquelle le portefeuille sera très majoritairement composé de ces titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et (iii) une période de monétisation à compter du 1er janvier 2025 au cours de laquelle les titres obligataires arrivant à maturité seront remplacés par des titres du marché monétaire. La SICAV investira entre 80% et 100% de l'actif net dans des obligations et autres titres de créances libellés dans toutes les devises des pays de l'OCDE, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois (à savoir une maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025), dont les obligations *callable* et *puttable*, et 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles. La SICAV pourra aussi investir jusqu'à 15% en titres subordonnés (Lower Tier 2 à l'exclusion des obligations « Contingent Convertibles »). Les titres émis par des émetteurs privés

pourront représenter jusqu'à 100% maximum de l'actif, dont 50% maximum d'émetteurs du secteur financier ; les titres émis par des entités publiques, supranationales ou des états pourront représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif. Les titres pourront être de toute zone géographique, y compris de pays émergents, néanmoins les émissions de sociétés ayant leur siège social en dehors de l'OCDE sont limitées à 20% maximum de l'actif net. Les obligations seront de toute qualité de signature : jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en titres spéculatifs, 20% maximum de l'actif net en titres notés Investment Grade (hors instruments du marchés monétaire), et 30 % maximum de l'actif net en titres non notés. Les notations considérées sont celles attribuées par les agences de notation ou jugées équivalentes par la société de gestion qui ne recourt pas de façon automatique aux agences de notation. La SICAV pourra investir 10% maximum de l'actif net en OPC et/ou titres du marché monétaire pour la gestion de sa trésorerie. La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme dans le cadre du pilotage de son exposition aux risques de crédit et de change. Les dérivés de crédit pourront être utilisés à des fins de couverture, dans la limite de 100% de l'actif. La sensibilité* globale du portefeuille au risque de taux, y compris via les instruments dérivés, sera comprise entre 0 et 7. Cette sensibilité* est amenée à diminuer à l'approche de l'échéance. La SICAV couvrira le risque de change contre sa devise de référence (l'Euro) par l'utilisation d'instruments dérivés, de sorte que l'exposition consolidée au risque de change ne dépasse pas 10% de l'actif net.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Cette catégorie d'action est fermée à toute nouvelle souscription à compter du 30 avril 2020. Centralisation des ordres de Rachat : Chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des rachats : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés

Cette SICAV est particulièrement destinée aux Investisseurs cherchant une rentabilité supérieure à celle d'une obligation émise par l'Etat français en euro à échéance fin 2024.

Non éligible aux US Persons.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 décembre 2024.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.priips.rothschildandco.com>



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31 décembre 2024. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement son positionnement sur le risque de crédit et les produits de taux dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente. Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2024)

Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2024)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 970 €	6 870 €
	Rendement annuel moyen	-50,29 %	-21,08 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 430 €	8 470 €
	Rendement annuel moyen	-15,68 %	-9,90 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	10 060 €
	Rendement annuel moyen	-0,63 %	0,36 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 020 €	12 170 €
	Rendement annuel moyen	20,19 %	13,19 %

Ce type de scénarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2024)
Coûts totaux	412,34 €	517,19 €



Incidence des coûts annuels* 4,17 % 3,31 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,67 % avant déduction des coûts et de 0,36 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,35 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	131,33 €
Coûts de transaction	0,32 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31,00 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2024) justifiée principalement par son positionnement sur le risque de crédit et les produits de taux dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Cette catégorie d'action est fermée à toute nouvelle souscription à compter du 30 avril 2020. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.priips.rothschildandco.com>

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.